

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Délibération n° 88-2026

Séance du 8 Octobre 2026 à 19h00

Lieu : Cité Educative et Artistique à Tonnerre

Composition de l'assemblée

- Conseillers en exercice : 75
- Présents : 64
- Pouvoirs : 05
- Absents : 11
- Votants : 69

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le **1^{er} octobre 2026** s'est réuni sous la présidence de **M Cédric Clech**

Secrétaire de séance : M Rémi Gonzalez

Etaient présents : *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, *Ancy-Le-Libre* : M PRIMARD Laurent, *Argenteuil-Sur-Armançon* : M. TRONEL Catherine, *Argenteuil-Sur-Armançon* : Mme LEBRETON Laure, *Arthonnay* : Mme ROUSSEAU Josiane, *Baon* : M GONZALEZ Rémi, *Bernouil* : M. FORGEOT Gilles *Chassignelles* : M TRUCHY Maryan, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Cruzy-Le-Châtel* : M. HACQUIN Denis *Dannemoine* : M. CROUZET Pierre-Louis, *Dyé* : M. ROUGET Yves, *Epineuil* : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie *Flogny La Chapelle* : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey *Fulvy* : M. SORET Françoise *Gigny* : M. LANSAMAN Gérard, *Jully* : Mme AUBRIOT Mélanie, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : Mme LACROIX Audrey, M AUMAITRE Damien *Mélieux* : M. RONDOT Pascaline, *Molosmes* : M. COLAS Alexandre, *Nuits-Sur-Armançon* : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, *Pacy-Sur-Armançon* : Mme FRANCHE Céline, *Perrigny-Sur-Armançon* : M COQUILLE Eric, *Pimelles* : M RETIF Adrien *Ravières* : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel *Rugny* : M. RONDOT Ludovic *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : M. VARAILLES Dominique *Sennevoy-Le-Haut* : Mme JANISZEWSKI Stéphanie *Serrigny* : M BOSTEL Christophe, *Stigny* : M. GUERIN Gaetan *Tanlay* : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoît Mme YVOIS Caroline, *Thorey* : Mme MORIZE Marie-France *Tissey* : M SABOURIN Sébastien *Tonnerre* : M. CLECH Cédric, , Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M DROULEZ Thomas, Mme BOUFELAH Djamilia, M NOEL Nicolas, Mme BENOIT Gaele, M CHAISY Benoît, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine *Tronchoy* : Mme GIRARD Jocelyne, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Vezennes* : M PACAULT Philippe *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Villon* : M HERAUT Sylvain *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PICQ Christian, *Yrouerre* : M. GARNIER Gilles

Excusés ayant donné pouvoir : Flogny La Chapelle : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck) **Roffey** : M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M PROT Dominique), **Tonnerre** : Mme BUELLONI Annaëlle (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Gaelle), Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila).

Absents non excusés : Aisy-Sur-Armançon : M. DEZE Nicolas, **Gland** : Mme CAMUS Sandrine, **Saint-Martin-Sur-Armançon** : M LEMAIRE Benjamin, **Tonnerre** : Mme HAMON Anne-Sophie, M ROY Claude

Absents excusés : Quincerot : M. BETHOUART Serge

Objet : CULTURE – CITE EDUCATIVE – Approbation des documents cadres de la Cité Éducative et Artistique (CEA) : Règlement intérieur Usagers, Règlement des études, Règlement intérieur des personnels.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les statuts de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) ;

CONSIDERANT le projet culturel et éducatif porté par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne visant à développer l'accès aux pratiques artistiques et culturelles et à renforcer la structuration de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDERANT que la Cité Éducative et Artistique constitue un acteur central de la politique culturelle, éducative et artistique communautaire et contribue, par ses missions d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle, à la mise en œuvre du projet culturel du territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer de documents cadres permettant de définir de manière claire, cohérente et sécurisée les règles de fonctionnement de l'établissement et les relations entre les différents acteurs participant à sa vie ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la prise de fonction de la nouvelle direction de l'offre culturelle communautaire, un travail d'actualisation et de structuration des documents de référence de la Cité Éducative et Artistique a été engagé ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les règles applicables aux usagers, aux élèves et à leurs représentants légaux ainsi qu'aux personnels de l'établissement, afin de clarifier les droits et obligations de chacun et de faciliter le fonctionnement quotidien de la Cité Éducative et Artistique ;

CONSIDERANT que cette démarche doit également permettre de renforcer la cohérence des pratiques pédagogiques, administratives et organisationnelles de l'établissement et de garantir un service public de qualité ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte, dans l'organisation et le fonctionnement de la Cité Éducative et Artistique, les orientations et dispositions issues des textes réglementaires applicables aux établissements d'enseignement artistique ainsi que du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture ;

CONSIDERANT que l'adoption de ces documents cadres constitue une première étape d'un travail plus global de structuration de l'établissement et de mise en cohérence de son fonctionnement avec les orientations du projet culturel et du plan de mandature de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'une réflexion de fond sera engagée au cours des prochaines années sur le projet d'établissement de la Cité Éducative et Artistique afin de renforcer sa cohérence pédagogique, administrative et territoriale, de préciser les rôles de chacun et de conforter la reconnaissance de l'établissement et de son action ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité,	Pour : 69
	Contre :
	Abstention :

APPROUVE le règlement intérieur des usagers de la Cité Éducative et Artistique, annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le règlement des études de la Cité Éducative et Artistique, annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le règlement intérieur des personnels de la Cité Éducative et Artistique, annexé à la présente délibération ;

DÉCIDE l'entrée en application de ces trois documents cadres à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;

PRÉCISE que ces documents constituent le cadre de référence applicable au fonctionnement de la Cité Éducative et Artistique, aux relations avec ses usagers ainsi qu'à l'organisation des enseignements et des activités de l'établissement ;

PREND ACTE de la poursuite du travail de structuration de la Cité Éducative et Artistique, notamment à travers l'élaboration et la refonte de son projet d'établissement, en cohérence avec le projet culturel et les orientations du plan de mandature de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à Tonnerre, le 8 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le président,

M Cédric Clech



Le secrétaire de séance

M Rémi Gonzalez

Mention exécutoire

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération après transmission au représentant de l'État et publication.

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.